

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1493 relatif à la limite d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la Caisse inter coloniale de retraites

n° 1493

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n°46-2853, du 27 novembre 1946, relatif à la limite d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la Caisse intercoloniale de retraites.

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'Administrateur des colonies
inspecteur des affaires administratives

CHAMBOREDON